Le contrat d'apprentissage en CFA

Autres formations

Posté par: formations-concours Publiée le : 7/10/2008 8:12:13

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail écrit, à durée déterminée (CDD). Il est signé par vous (vos parents ou votre représentant légal si vous êtes mineur) et par votre employeur.

Il comporte plusieurs mentions obligatoires : - la date de début du

contrat,

- la durée,
- le diplôme préparé,
- le salaire,
- les horaires de travail,
- l'adresse de l'établissement de formation... Le contrat d'apprentissage fixe les engagements respectifs des trois partenaires:

L'employeur s'engage

à

- Assurer à I'apprenti une formation professionnelle métier choisi
- complète correspondant au

sa

- Lui désigner un maître d'apprentissage responsable de formation dans son entreprise,
 - Lui permettre de suivre la formation théorique en CFA,
 - L'inscrire à l'examen,
 - Lui verser un salaire correspondant aux minima légaux
 - L'apprenti
- à
- Respecter les règles de fonctionnement de I'entreprise
- Travailler pour l'employeur et effectuer les travaux confiés correspondant au métier préparé,
- Suivre régulièrement la formation en CFA et respecter le règlement intérieur,
 - Se présenter à l' examen prévu.

Le CFA à:

- Définir les objectifs de formation.
 - Assurer la formation générale et technologique.
 - Informer les maîtres d'apprentissage.